

GRAND PRIX JEUNES DU GRAND SAINT-EMILIONNAIS

Grand Saint-Emilionnais Golf Club - Du 29 au 30 Mars 2025

golf@segolfclub.com - 05 57 40 88 64 - www.segolfclub.com

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales du Vade-mecum 2025 (VMC).
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

I - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le joueur doit répondre à l'ensemble des critères suivants :

- être licencié de la Fédération Française de Golf et s'être acquitté du « droit de jeu fédéral » de 40€ ou être licencié d'une Fédération étrangère reconnue
- être de catégorie Minime ou moins
- répondre aux exigences des Règles du Statut d'Amateur
- être titulaire d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du golf en compétition ou, si le joueur a fourni un certificat en 2023 ou 2024 attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur My ff golf.

La licence et le certificat médical ou le questionnaire de santé doivent être enregistrés à la ffgolf avant le début de l'épreuve, faute de quoi la saisie du score du joueur sera bloquée sur RMS. Les joueurs non licenciés en France attestent avoir répondu négativement au questionnaire de santé disponible sur le site de la FF Golf.

II - FORME DE JEU

Simple score maximum (9 coups par trou) / 36 trous / 18 trous par jour. Classement en brut sur l'addition des 2 tours

Dans la limite maximum de 108 joueurs (dont 11 wild-cards), et pour chaque catégorie de sexe, le champ respectera les nombres minima fixés par les quotas établis ci-dessous :

Benjamins (nés en 2011 et 2012) Filles : minima 6 joueuses Garçons : minima 15 joueurs

Minimes (nés en 2009 et 2010) Filles : minima 3 joueuses Garçons : minima 6 joueurs

Les joueurs seront retenus en privilégiant l'ordre du Mérite National Jeunes, puis l'ordre des index à la date de clôture des inscriptions, le 14 mars, puis l'ordre d'arrivée des inscriptions, tout en respectant le nombre minimum de filles et de garçons indiqué ci-dessus. Dans les limites du champ maximum, les joueurs ne répondant pas aux critères, peuvent disposer de wild-cards. La répartition des wild-cards (10 WC) est du ressort de la Ligue, qui pourra en affecter une partie au club organisateur. Cette répartition se fait indépendamment des catégories. Si le nombre de participants est inférieur au nombre maximum, les quotas initialement prévus peuvent être répartis librement.

Classement : En cas d'égalité pour la première place pour chaque série, à la fin de l'épreuve, les joueurs concernés devront partir en play-off trou par trou. En cas d'impossibilité de terminer le play-off ou de le faire jouer, le classement deviendra définitif.

Départs : pour le 1er tour, le tirage des départs se fera par catégorie et sexe, en respectant l'ordre des index. Pour le 2e tour les départs se feront dans l'ordre inverse des résultats du premier tour.

Distances de jeu : longueurs préconisées pour chaque catégorie d'âge et sexe selon le VMC 3.6-4.

II – ENGAGEMENT

Inscriptions **avant le samedi 14 mars à minuit sur le site : HELLO ASSO «Grand Prix Jeunes 2025».**

<https://www.helloasso.com/associations/association-sportive-du-grand-saint-emilionnais-golf-club/evenements/grand-prix-jeunes-du-grand-saint-emilionnais-2025-benjamins>

La liste des joueurs retenus sera publiée au plus tard le 18 mars et les horaires de départ seront publiés au plus tard le 28 mars à 12h. La journée d'entraînement gratuite est prévue la veille du premier tour, soit le vendredi 28 mars. Aucun engagement par téléphone, ne sera pris en considération.

Les droits d'engagements seront de 50€ par participant.

Tout joueur rentrant dans le champ et déclarant forfait après le jeudi 20 mars à minuit reste redevable du droit de compétition, sauf cas de force majeure.

III – REGLEMENT GENERAL

Dans les Grands Prix Jeunes, ne sont pas autorisés (VMC 1.2.8 et 1.4.4.3-7) :

- les cadets, y compris les joueurs entre eux.
- les conseils et/ou les donneurs de conseils.
- les chariots électriques.
- les appareils de mesure de distances. Des distances de repères, mesurées depuis l'entrée du green, sont installées au sol (50, 90, 135, 180 mètres conformément au VMC (1.4.4.3-6)

IV - REMISE DES PRIX

Les 2 premiers en brut dans chaque série seront récompensés.

V – COMITÉ DE L'ÉPREUVE

Le Comité de l'épreuve se réserve le droit de modifier le présent règlement, en particulier la forme de jeu, d'annuler tout ou partie de l'épreuve, de la faire jouer par un nombre de joueurs inférieurs à ceux prévus. Sa composition sera affichée sur le Tableau Officiel.